

## ANNEXE 2

# Problématique engendrée par la création d'un terrier de Castor d'Europe (*castor fiber*) au sein de la digue de l'étang Picuze (Dompierre-sur-Besbre, Allier)

Cette note, rédigée par Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, résulte d'un travail d'accompagnement du propriétaire concerné pour le traitement de la problématique précitée, le Conservatoire intervenant dans le cadre, d'une part, de l'animation du site Natura 2000 "Etangs de Sologne bourbonnaise" et, d'autre part, d'un partenariat engagé pour la gestion conservatoire de ce milieu naturel.

Les éléments décrits ci-après résultent d'échanges entretenus avec le propriétaire, les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne et du service départemental de l'Allier de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

**Cette synthèse a pour objet de compléter les informations décrites dans la demande de dérogation pour la destruction d'un site de reproduction d'animaux d'espèce protégée. Elle ne peut, en aucun cas, se substituer aux instructions des services de l'Etat compétents.**

### CONTEXTE :

- étang cadastré parcelle n°1732 – section E, commune de Dompierre-sur-Besbre
- étang ancien, datant du Moyen âge
- étang implanté sur un ruisseau (*le Dompierre*). Etang le plus en aval d'un important complexe d'étangs, soit le dernier milieu récepteur des eaux accumulées sur le bassin-versant avant écoulement vers la rivière *la Besbre*, affluent du fleuve *la Loire*
- usages de pisciculture, de chasse. Parties d'étang accessibles à des troupeaux (*abreuvement*)
- présence de maisons d'habitation en contrebas immédiat de la digue (*toits au niveau voire en dessous de la lame d'eau de l'étang – cf. photos ci-après*)
- étang déclaré dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Pratique de vidange autorisée
- étang intégré dans le site Natura 2000 "ZSC Etangs de Sologne bourbonnaise", porté par l'Etat (*Préfecture Allier*) et animé par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Allier
- étang sous maîtrise d'usage du CEN Allier (*partenariat via convention de gestion*)

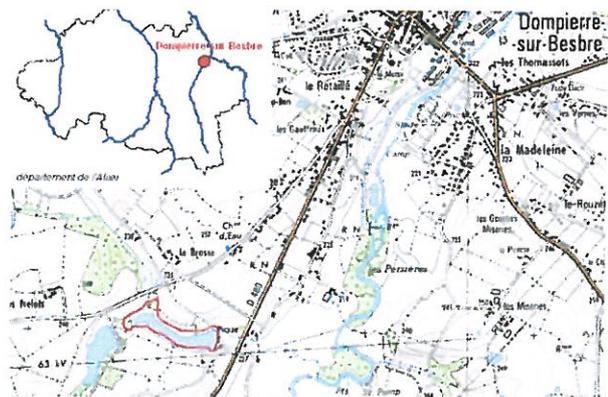


Fig. 1 : carte de localisation de l'étang Picuze



Fig. 2 : photographie aérienne (IGN - 2009) de l'étang Picuze



Fig. 3 : vue sur l'étang Picuze depuis la digue, CEN Allier – 08/07/2014



Fig. 4 : vue sur l'étang Picuze depuis la berge Est, CEN Allier – 23/07/2013



Fig. 5 : vue sur le déversoir de l'étang Picuze, CEN Allier – 12/04/2013



Fig. 6 : vue sur le déversoir de l'étang Picuze, CEN Allier – 08/07/2014

### SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES :

- étang abritant des habitats naturels d'intérêt communautaire :
  - habitat de gazons annuels amphibies (code Natura 2000 : 3130)
  - habitat de lacs eutrophes naturels avec végétation : herbiers à Naiades, ...(code 3150)
- étang abritant des espèces animales d'intérêt communautaire, bénéficiant par ailleurs d'un statut de protection nationale :
  - Population de Cistude d'Europe – *Emys orbicularis* L. (étude de caractérisation menée en 2013-2014 par le CEN Allier, plus de 90 individus capturés sur 4 sessions, rapport en cours de rédaction)
  - Castor d'Europe – *Castor fiber* L. (observations de la colonisation de l'étang postérieures à la révision du Document d'objectifs du site – 2011).



Fig. 7 : crayon de Castor d'Europe, étang Picuze, CEN Allier – avril 2014



Fig. 8 et 9 : vue sur la cheminée d'un terrier de Castor d'Europe, digue de l'étang Picuze, CEN Allier, 12/03/2015

## PROBLEMATIQUE LIEE A LA PRESENCE DU CASTOR :

L'occupation récente de l'étang Picuze par le Castor (*colonisation naturelle via la rivière la Besbre*) occasionne :

- une 1<sup>e</sup> problématique d'encombrement du déversoir par des bois morts, encombrement pouvant engendrer une montée anormale du niveau d'eau, selon la variation du débit d'entrée d'eau, en amont ;
- une 2<sup>e</sup> problématique, plus récente, de fragilisation de la digue du fait de la construction d'un terrier au sein.



Fig. 10 : vue sur la cheminée du terrier de Castor d'Europe, digue de l'étang Picuze, CEN Allier – 12/03/2015

Par observation visuelle, il semble que la cheminée soit profonde d'au moins 60 cm.

La chambre semble se située plus vers l'intérieur de la digue, en direction de la maison.



Fig. 11 : situation de la cheminée du terrier de Castor au sein de la digue d'étang, CEN Allier – 12/03/2015



Fig. 12 : Description (photo) de la direction supposée de la chambre au sein du terrier de Castor, digue d'étang, CEN Allier – 12/03/2015

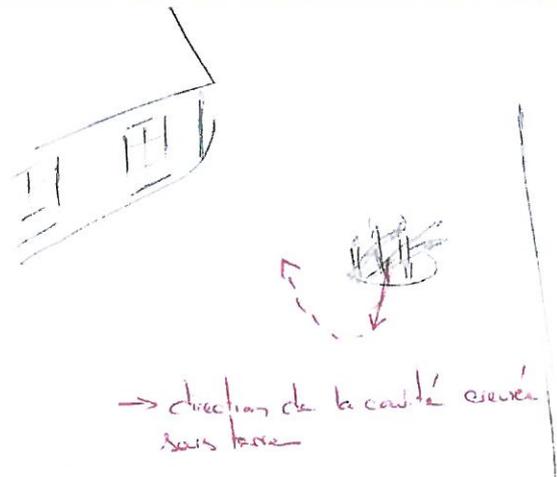


Fig. 13 : Description (croquis) de la direction supposée de la chambre au sein du terrier de Castor, digue d'étang, CEN Allier – 12/03/2015

En ce qui concerne la construction de ce terrier de Castor d'Europe, aucun élément ne permet d'infirmer, à ce jour, d'une fragilisation de la digue (*création de cavité*) et donc d'un risque de fuite d'eau voire de destruction de l'ouvrage lors d'une éventuelle montée rapide du niveau d'eau de l'étang en cas d'épisode pluvieux.

**Des maisons d'habitations étant présentes en contrebas immédiat de cette digue, il est sollicité de soustraire rapidement ce risque, par une destruction du terrier et la mise en place d'une protection de l'ensemble de la digue.**

## ITINERAIRE TECHNIQUE ACTUELLEMENT IMAGINE POUR COMBLER LE TERRIER ET PROTEGER/CONSOLIDER LA DIGUE DE L'ETANG :

Les modalités de cet itinéraire technique font encore l'objet d'échanges entre les services de l'Etat concernés (*DREAL Auvergne, DDT Allier, ONCFS Allier, ONEMA Allier*)

1. **Perturbation du terrier** dans l'objectif de déranger les individus de Castor d'Europe et d'occasionner leur fuite. Cette action est préalable à toute atteinte sur le terrier (*creusement, comblement*). Elle pourra résulter d'une vidange de l'étang où d'une intervention spécifique d'agents compétents (ONCFS...)

*N.B. : une baisse partielle du niveau d'eau de l'étang a d'abord été envisagée. Cette modalité n'a pas été retenue par l'ONCFS (« réseau Castor »), l'animal pouvant en effet boucher l'entrée du terrier devenu émergée et en recréer une autre, plus profonde et sous l'eau.*

Intervention actuellement projetée :

- ✓ soit avant mi-mai 2015 (*avant naissance des jeunes*), mais avec la difficulté de combler immédiatement le terrier (*difficulté d'accès des engins, liée à la portance du sol*)
  - ✓ soit durant l'été 2015, après sevrage des jeunes de l'année
2. **Creusement** du terrier déserté et **comblement** par des matériaux durs (cailloux)
  3. **Abatage et dessouchage des arbres** implantés sur la digue
  4. Mise en place d'une protection de la digue, **par la pose d'un grillage et l'apport de cailloux sur l'ensemble de son linéaire** (*cf. descriptif en annexe*)
  5. Mise en place d'un système évitant tout colmatage des grilles du déversoir (*pose d'un piquet métallique avec grille/grillage rigide à grosses mailles*):

